Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_193-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24/11/2025
Délibération n°26

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne, Rémi BESLE, délégué de Plessé

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

AMENAGEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER : INGÉNIERIE MUTUALISÉE POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES INSCRITS AU SCHÉMA VÉLO DE TERRITOIRE DE REDON AGGLOMERATION

Annexe : Fiche LEADER- Ingénierie mutualisée aménagements cyclables inscrits au schéma vélo de REDON Agglomération.

La présente délibération a pour objet d'approuver la demande de subvention dans le cadre du dispositif LEADER pour le financement d'un poste d'ingénierie mutualisée.



Rapport de Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Communautaire délégué,

REDON Agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité et, à ce titre, assure le développement de services alternatifs à la voiture individuelle afin de réduire les impacts négatifs environnementaux, sociaux et économique générés par les déplacements.

Ce développement est organisé autour d'une stratégie mobilités, votée en juillet 2024 par les élus de REDON Agglomération. Le développement de la pratique cyclable dans les déplacements du quotidien constitue un objectif s'inscrivant pleinement dans la stratégie de l'agglomération.
Ainsi, sous maitrise d'ouvrage intercommunale, et dans le cadre du programme AVELO 2, REDON Agglomération a conduit un schéma vélo de territoire ayant permis de définir des liaisons de principes entre communes, des audits d'itinéraires sur certains axes mais également de conduire des études en phase avant-projet.

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_193-DE

Il a été convenu qu'à ce stade de développement de la politique cyclable sur le territoire de REDON Agglomération, les communes assureraient la maitrise d'ouvrage des projets inscrits dans le schéma vélo intercommunal. Toutefois, les communes ne disposent pas des moyens techniques nécessaires en interne pour mener les études ou assurer un suivi technique des projets en phase opérationnelle.

REDON Agglomération souhaite mutualiser un poste pour mener à bien ces projets, et a recruté une chargée d'opérations aménagements cyclables, en contrat de projet pour 3 ans, pour conduire les opérations sous maitrise d'ouvrage communale.

La fiche n°1 du dispositif LEADER « La Mobilité dans le partage » permet de financer des projets liés à la mobilité. Ainsi, il est proposé de déposer une demande de soutien financier sur le poste de chargée d'opérations aménagements cyclables suivant le plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	**Montant TTC**	**%**
Dépenses de personnel (forfait 34,12 h)	164 492,52 €	100 %
TOTAL des dépenses prévisionnelles	164 492,52 €	100 %

RECETTES PRÉVISIONNELLES *Pour les subventions, préciser le financeur (Département, Région, Etat, etc.) et dans l'idéal le dispositif*	**Montant TTC**	**%**
LEADER	100 000 €	61 %
Autofinancement (minimum 20%)	64 492,52€	39 %
TOTAL des recettes prévisionnelles	164 492,52 €	**100 %**

La demande de financement dans le cadre du dispositif LEADER est de 100 000 € pour les 3 ans, atteignant le plafond de dépense prévu dans la fiche n°1.

VU la Loi n°2019-1428 d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 ;

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2024_93 en date du 08 juillet 2024, approuvant la stratégie mobilité de REDON Agglomération ;

CONSIDÉRANT les objectifs de développement de la pratique cyclable sur le territoire de REDON Agglomération ;

CONSIDÉRANT les termes du dispositif LEADER 2023-2027 et de la fiche n°1 « La mobilité dans le partage ».

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver le projet LEADER intitulé « Accompagnement des communes en ingénierie pour la maîtrise d'œuvre de voies cyclables » ;**
- **de valider le plan de financement prévisionnel correspondant au projet ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_193-DE

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX



Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34